



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 48879

Texte de la question

M. Alain Néri demande à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés si elle a l'intention de prendre des mesures pour favoriser la communication au patient de son dossier médical au sortir de l'hôpital.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'accès des patients à leur dossier médical. Il lui demande les mesures qu'elles compte prendre pour faire évoluer les textes pour permettre au patient cet accès direct. Le Premier ministre a exprimé, lors de la clôture des Etats généraux de la santé, qu'il souhaitait que le Gouvernement travaille sur cette question dans le cadre du projet de loi sur les droits des malades et la modernisation du système de santé. Des dispositions législatives ont donc été élaborées, en étroite concertation avec les différents partenaires concernés, qui seront très prochainement présentées en conseil des ministres, puis soumises au débat parlementaire. Elles se proposent d'ouvrir une possibilité d'accès direct de la personne malade à l'ensemble des informations sur sa santé contenues dans son dossier médical, ceci dans le souci d'améliorer les relations entre celle-ci et le médecin ou l'équipe soignante qui l'a prise en charge et de contribuer à une meilleure responsabilisation des usagers vis-à-vis de leur santé.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48879

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4118

Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6644